

Nucléaire: ouvrez les frontières!

PAR JADE LINDGAARD ET ANNIKA JOERES
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018

Les accidents nucléaires n'ont pas de frontières : un accident grave en France pourrait bouleverser, irréversiblement, la vie d'Européen-ne-s qui n'ont pas choisi ce mode de production d'électricité. La maîtrise de la technologie atomique a joué un rôle déterminant dans la construction de l'identité française de l'après 1945. Il est temps en 2018 de sortir de cette vision nationaliste du rayonnement de la France.

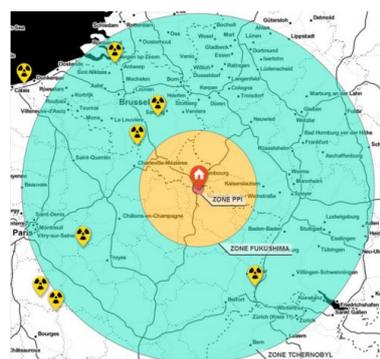
En France, plus de deux millions de personnes vivent à moins de 20 kilomètres d'une centrale nucléaire. Lyon et ses trois millions d'habitant-e-s se trouvent à une quarantaine de kilomètres des réacteurs de Saint-Alban. À une centaine de kilomètres de Paris, tournent les deux réacteurs de Nogent-sur-Seine. En cas d'accident et de nécessité d'évacuation, ce sont 211 000 personnes, celles demeurant à mois de cinq kilomètres d'une installation nucléaire, qui seraient potentiellement concernées.

Il suffit de jeter un œil à la carte des sites électronucléaires pour constater qu'un grand nombre d'entre eux ont été construits très près de la frontière d'un pays voisin : Gravelines et ses six réacteurs, la plus grosse centrale d'Europe occidentale, se trouvent à une trentaine de kilomètres de la Belgique. Chooz n'est qu'à trois kilomètres du plat pays. Les quatre réacteurs de Cattenom sont implantés à une quinzaine de kilomètres du Luxembourg. Fessenheim est littéralement posé en face de la frontière avec l'Allemagne, Bugey à une quinzaine de kilomètres de la Suisse.

Un accident nucléaire grave en France pourrait bouleverser, irréversiblement, la vie d'Européen-ne-s qui n'ont pourtant pas choisi ce mode de production d'électricité. Aux douleurs causées par la catastrophe s'ajouterait une injustice irréparable. Prenons l'exemple de la centrale nucléaire de Cattenom (Moselle). Si l'on trace un cercle centré sur celle-ci d'un rayon de 100 kilomètres, on délimite une zone qui correspond à l'étendue de l'impact de

la catastrophe de Fukushima en 2011 et qui englobe le Luxembourg, une partie de la Belgique et de l'Allemagne – **comme on le voit dans le cercle beige sur cette carte conçue par Greenpeace.**

Si le rayon du cercle est étendu à 300 kilomètres, impact estimé de la catastrophe de Tchernobyl en 1986 (en bleu sur la carte), les villes de Bruxelles, Francfort, Stuttgart, Cologne, Zurich, Bern... sont touchées.



Carte de la zone d'évacuation en cas d'accident à la centrale de Cattenom (Greenpeace)

Dans ces conditions, il semble absurde d'accepter l'idée que la sûreté nucléaire soit uniquement traitée à l'échelle nationale. Mais puisque cette question ne se pose que parce qu'il existe des centrales nucléaires à ces endroits, c'est donc l'existence même de ces sites de production d'électricité qui devrait être discutée et décidée entre États voisins. Le nucléaire est une question transfrontalière, un enjeu européen par excellence.

Ce sujet prend d'autant plus d'ampleur que l'Allemagne et la France ont choisi des stratégies divergentes. Berlin est en train de sortir de l'atome et prévoit de fermer ses centrales d'ici 2022. Paris, à l'inverse, compte faire tourner ses réacteurs 20 ans de plus que ce qui était initialement prévu et n'exclut pas la construction de nouveaux EPR. Deux économies, deux sociétés si liées l'une à l'autre, et des choix de modèle énergétique en opposition.

L'ancienne ministre allemande de l'environnement, Barbara Hendricks, avait publiquement souhaité la fermeture de la centrale de Fessenheim. En 2016, la maire de Genève, Esther Alder, a demandé celle de la centrale du Bugey et déposé plainte contre X auprès du tribunal de grande instance de Paris (**voir ici à ce sujet**).

L'avocate représentant la ville suisse était Corinne Lepage, elle-même ancienne ministre française de l'environnement. La même année, le Luxembourg a saisi la Commission européenne du cas de la centrale de Cattenom. Le Luxembourg s'est aussi joint à l'Autriche pour attaquer la décision de la Commission européenne autorisant le gouvernement britannique à garantir à EDF un tarif d'achat pendant 35 ans pour le projet d'EPR à Hinkley Point, au Royaume-Uni.

L'année suivante, la députée allemande (Verte) Sylvia Kotting Uhl a saisi l'Autorité de sûreté nucléaire française au sujet des « événements précurseurs » dans les centrales française (nous y reviendrons dans un article à paraître). *« Je crois à la souveraineté nationale et je la respecte beaucoup, mais personne ne peut nier qu'un accident nucléaire ne respecte pas la souveraineté nationale, explique-t-elle à Mediapart. Un accident ne s'arrête pas à la frontière. Donc, chaque centrale nucléaire constitue en soi une sérieuse exception à la règle de la souveraineté nationale. Prenez l'exemple de la centrale de Cattenom : non seulement elle est proche de l'Allemagne mais aussi du Luxembourg. Les gens là-bas me disent qu'ils n'ont pas seulement peur des conséquences d'un accident, mais qu'ils craignent de perdre tout leur pays, qui est si petit. Ils ont raison de s'inquiéter. Aujourd'hui, il y a encore des coins en Allemagne contaminés par la catastrophe de Tchernobyl – à plus de 1 000 kilomètres de l'Allemagne. Au point que nous devons encore aujourd'hui tuer des sangliers sauvages, impropres à la consommation. Les personnes vivant près d'une centrale nucléaire doivent avoir leur mot à dire. »*

Les propos de Sylvia Kotting-Uhl ne reflètent pas qu'une vue personnelle. La France et l'Allemagne ont ratifié la convention d'Espoo, qui crée un cadre de droit international public contraignant pour l'Europe en matière de participation transfrontalière du public à des projets ayant des incidences sur l'environnement. À ce titre, la Finlande a par exemple informé et consulté des habitant-e-s des pays baltes et de la Russie à propos de l'extension du site de dépôt de combustible nucléaire usé sur l'île d'Olkiluoto.

La convention d'Aarhus garantit également le droit d'accès à l'information et à la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement.

La conviction qu'au sujet du nucléaire l'information doit être partagée au-delà des frontières a inspiré cette enquête commune de Correctiv et Mediapart. Elle nous aide à y voir plus clair dans un sujet hautement politique. En cas d'accident nucléaire, les autorités allemandes prévoient d'évacuer les habitant-e-s dans un rayon allant jusqu'à 220 km (**voir ici**). L'aire d'impact ainsi définie est beaucoup plus large que celle calculée par les pouvoirs publics français. Plus le vent souffle fort et plus il pleut, plus nombreux et nombreuses sont les citoyen-ne-s, même éloigné-e-s, à devoir quitter leur maison, peut-être pour toujours.

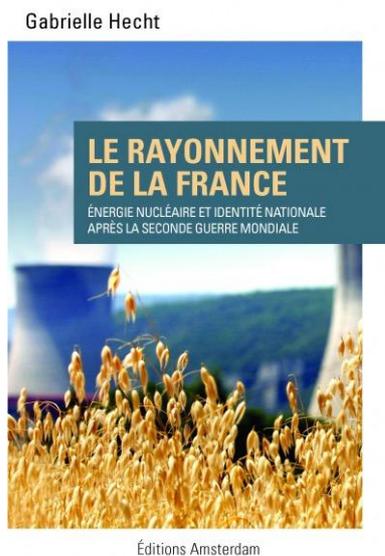
Les Allemands ont toujours été surpris du dogme nucléaire en France. À Berlin, l'accident de Fukushima a conduit à l'arrêt immédiat des huit centrales en 2011. Pourtant, peu avant, le gouvernement répétait encore qu'on ne pouvait pas se passer du nucléaire et que tout le monde risquait sans cela de se retrouver « dans le noir », c'est-à-dire sans électricité.

Toutefois, sortir du nucléaire est possible. Fukushima a provoqué un effet de choc outre-Rhin, que la France n'a pas connu. Même la chancelière conservatrice Angela Merkel, qui avait voté quelques mois plus tôt en faveur du prolongement de vie des centrales nucléaires, a déclaré après Fukushima que « l'in vraisemblable s'est produit ». Elle savait qu'elle n'aurait plus de majorité pour soutenir le programme nucléaire dans un pays largement sceptique. Du coup, la décision a été prise : les sept dernières centrales allemandes seront fermées au plus tard fin 2022.

Cela ne règle pas pour autant le problème de la sûreté des réacteurs allemands. Car même s'ils ferment tous, ils restent dangereux. Leur démantèlement va durer des décennies. Ils continueront de représenter un risque d'accident. Pour les Allemands, mais aussi pour tous les pays voisins.

Cette enquête commune en France et en Allemagne nous a permis de mesurer à quel point les administrations de chaque pays sont convaincues

d'avoir les centrales nucléaires les plus sûres. Pourtant, beaucoup d'habitant-e-s ont compris que le nucléaire sans accident n'existe pas. Beaucoup de villes allemandes proches des centrales belges ou de Fessenheim militent pour une fermeture rapide de ces installations.



Ce discours se heurte à l'histoire du programme électronucléaire français, empreinte de nationalisme et de rêve de grandeur nationale, analyse la chercheuse américaine Gabrielle Hecht (*retrouver ici notre entretien*). Dans son livre *Le rayonnement de la France* (publié en 1998 aux États-Unis mais traduit en France en 2014), elle retrace l'histoire de la création du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et d'EDF.

En 1945, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la France s'est reconstruit une identité de grande puissance internationale en développant la technologie nucléaire. D'abord dans le seul but d'un usage civil, puis rapidement à destination militaire, ce qui lui a permis de maîtriser la bombe atomique.

Autour de cette « *technopolitique* », plusieurs projets se sont mis en place : une diplomatie du rapport de force et de la dissuasion, qui place la France parmi les grandes puissances militaires, alors qu'elle perd peu à peu son empire colonial ; une stratégie industrielle de développement de champions français (Alstom, Saint-Gobain...) qui contribuent à l'excellence technologique nationale, symbolisée par

la filière de l'atome ; une vision du service public, du rôle central des entreprises d'État, fondée sur un partenariat entre direction et syndicats, qu'a incarnée EDF jusqu'à sa transformation en société anonyme en 2004.

C'est pour toutes ces raisons que le nucléaire a joué un rôle clef dans la fabrication de l'identité nationale française de la seconde moitié du XX^e siècle. C'est sans doute pourquoi, en dehors des graves difficultés économiques subies par le groupe énergéticien aujourd'hui, il est si difficile aux gouvernements et aux dirigeants de l'administration de penser la fin du nucléaire. Il ne s'agit pas seulement de faire évoluer une technologie productrice d'énergie, mais bien de se délester d'un héritage politique, culturel et, d'une certaine manière, civilisationnel.

Il est temps en 2018 de sortir de cette vision nationaliste du rayonnement français. Les critiques de nos voisins sont une invitation à construire une véritable stratégie européenne de transition énergétique : concertée, européenne et durable.

Boîte noire

Mediapart s'est associé au **site d'information Correctiv** en Allemagne pour cette enquête en plusieurs volets sur le vieillissement des centrales nucléaires.

Nous avons obtenu et partagé entre nous des milliers de pages de documentation interne d'EDF concernant la sûreté de ses centrales nucléaires. Elles nous ont été transmises par un lanceur d'alerte qui souhaite rester anonyme. Nous l'avons rencontré et avons travaillé ensemble sur les informations contenues dans ces fichiers.

Pour les analyser, Mediapart a sollicité l'aide de l'agence d'information sur le nucléaire WISE Paris. Greenpeace nous a également accompagnés dans le travail d'interprétation de cette documentation pléthorique.

Cette coopération avec une ONG antinucléaire s'est organisée sur des bases claires de partage du travail et dans le respect de l'autonomie de chacun : ils nous ont aidés à produire une analyse des documents transmis

par le lanceur d’alerte. De notre côté, nous avons écrit notre article en toute indépendance. Le recours aux savoirs et aux ressources de WISE Paris et Greenpeace était à nos yeux nécessaire pour traiter les documents dans un temps raisonnable et aussi pour comprendre et interpréter au mieux les données techniques des fichiers fuités.

Ce travail s’inscrit dans la même logique que l’expérience menée en 2017 avec l’ONG 350.org lors de nos enquêtes sur les dépenses publiques françaises dans les énergies fossiles.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l’adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l’adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.